# Règlement du jeu « Encore plus fort »
# Organisé par AccorHotels & Le Club AccorHotels

## Article 1 : Société organisatrice

La S.A ACCOR, au capital de 853 553 388 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 602 036 444, dont le Siège Social se trouve au 82, rue Henri Farman – 92130 Issy-les-Moulineaux organise du 11 février 2019 à 9H au 17 février 2019 à 23H59 sur internet uniquement un tirage au sort, en France dénommé « Encore plus fort ».

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site, et sur ceux auxquels il permet l'accès, font l'objet d'un droit d'auteur, et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

## Article 2 : Modalités de participation

LE CLUB ACCORHOTELS propose du 11 février 2019 à 9h au 17 février 2019 à 23H59 sur le site https://www.accorhotels.com/france/thematic/feel-loved.fr.shtml un jeu-concours intitulé « Encore plus fort » pour les membres français du programme de fidélité Le Club AccorHotels.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure. Les personnes éligibles au tirage au sort sont les membres français du programme de fidélité Le Club AccorHotels résidant en France métropolitaine, Andorre, Monaco, La Réunion & La Guyane Française.

Sont exclus d’office les personnes de moins de 18 ans, le personnel de la société ACCOR, SCP Simonin, Le Marec et Guerrier - Huissiers de justice associés - 54 rue Taitbout, 75009 Paris

L’organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l’identité, l’adresse postale et/ou électronique des participants.

Pour participer à ce jeu, il faut :

1. Être majeur et avoir un compte membre Le Club AccorHotels. Les personnes non inscrites au programme Le Club AccorHotels ont la possibilité de rejoindre le programme immédiatement et gratuitement pour recevoir leur N° de membre et ainsi pouvoir participer selon les mêmes modalités.

2. Gagnez des points Rewards ou utilisez des points Rewards entre le 11 février 2019 et le 17 février 2019 selon une des manières suivantes :

   - En séjournant dans un hôtel participant au programme de fidélité Le Club AccorHotels dans le monde entrainant un gain de points Rewards (la date de départ doit être entre le 11 février 2019 et le 17 février 2019)
   - En réservant un événement professionnel entrainant un gain de points Rewards ou en utilisant des points Rewards avec le programme de fidélité Le Club AccorHotels Meeting Planner : https://meetings.accorhotels.com/fr/leclub/meetingplanner.shtml
   - En gagnant des points Rewards en déjeunant ou en dînant dans une sélection de restaurants participants : https://www.accorhotels.com/leclub/earn-rewards-points-in-restaurant-without-stay/index.fr.shtml
   - En utilisant des points Rewards pour séjourner dans un hôtel participant au programme de fidélité Le Club AccorHotels dans le monde ou la marque OneFineStay (la date de départ doit être entre le 11 février 2019 et le 17 février 2019)
   - En gagnant des points Rewards en utilisant l'application Places : https://www.accorhotels.com/fr/leclub/earn/places.shtml
   - En achetant un produit (entièrement ou partiellement en cash ou entièrement ou partiellement en points Rewards) sur La Collection by Le Club AccorHotels : https://lacollectionbyleclubaccorhotels.com/
   - En achetant un produit via Collections by Le Club AccorHotels : https://collectionsbyleclubaccorhotels.com/fr/
   - En gagnant des points Rewards via un de nos partenaires : https://www.accorhotels.com/fr/leclub/partners/industry.shtml?type=earn
   - En utilisant des points Rewards via un de nos partenaires : https://www.accorhotels.com/fr/leclub/partners/industry.shtml?type=use
   - En utilisant des points Rewards pour participer à une Elite expérience : https://lacollectionbyleclubaccorhotels.com/elite-experiences/our-current-experiences.html
   - En utilisant des points Rewards pour participer à un concert à l'AccorHotels Arena : https://lacollectionbyleclubaccorhotels.com/elite-experiences/accorhotelsarena-vip-box.html
   - En utilisant des points Rewards pour une exclusivité à l'hôtel : https://lacollectionbyleclubaccorhotels.com/in-hotel-offers.html
   - En convertissant des points Rewards en don pour Solidarity AccorHotels : https://s-leclub.accorhotels.com/charity.action?rewardCode=charity2&lang=fr

La participation du joueur ne sera prise en compte qu'une fois toutes les étapes accomplies.

## Article 3 : Désignation du gagnant

Un tirage au sort sera effectué à l'issue de la période de jeu sous le contrôle de la SCP SIMONIN – LE MAREC – GUERRIER, Huissiers de justice associés, dépositaire du règlement pour désigner le gagnant parmi l'ensemble des participants qualifiés.

Le gagnant du tirage au sort sera recontacté sur l'adresse e-mail saisie au moment de son inscription en tant que membre Le Club AccorHotels. Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations.
Les personnes qui ne seront pas déclarées gagnantes ne seront pas contactées.

Le gagnant autorise également, la Société Organisatrice ou ses filiales à utiliser son nom, prénom et date du gain aux fins de communications publicitaires, sans que cela confère au gagnant un droit à rémunération ou avantage quelconque autre que la remise du lot.

L'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays dont les lois et règlements en vigueur interdiraient à ses citoyens de participer à un tel jeu.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales, ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

A ce titre, l'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse, entraine l'élimination immédiate du participant et le cas échéant, le remboursement des lots déjà envoyés.

La société AccorHotels se réserve le droit d'agir en justice contre toute personne ayant réussi ou tenté de frauder, y compris en déclarant une fausse identité.

La société AccorHotels ne saurait être tenue responsable dans le cas du mauvais acheminement du courrier électronique.

## Article 4 : Dotation

Un voyage d'une semaine pour deux personnes dans une destination romantique parmi les choix suivants : Venise, Paris, Prague, Bruges, Rome, Florence, Lisbonne, Amsterdam, Vienne, Gand, Séville, Budapest, Saint Pétersbourg. Ce voyage inclus un hébergement en chambre pour 2 personnes, petits déjeuners compris, transport compris (vol ou train) dans la limite de 2500 € (deux mille cinq cent euros) TTC.

En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens et services.

## Article 5 : Responsabilité des sociétés organisatrices

Le règlement complet est déposé en l'étude de la SCP SIMONIN – LE MAREC – GUERRIER, Huissiers de justice associés, 54 rue Taitbout 75009 PARIS à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

Le règlement complet peut être consulté gratuitement en ligne sur le site internet dédié au jeu « Encore plus fort » : https://www.accorhotels.com/france/thematic/feel-loved.fr.shtml

Le règlement peut être obtenu pendant toute la durée du jeu, gratuitement, sur simple demande écrite auprès de : SMI Support HotelServices France – Adrien Mercier – CRM & Loyalt France 82, rue Henri Farman – 92455 Issy-les-Moulineaux Cedex

AccorHotels se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le jeu concours sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par AccorHotels comme rendant impossible l'exécution du jeu concours dans les conditions initialement prévues). Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

AccorHotels rappelle aux participants les caractéristiques et les limites de l'outil Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à Internet et plus particulièrement au site du jeu concours.

AccorHotels ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter et jouer au jeu concours du fait de tout défaut technique ou tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électrique,
- toute intervention malveillante,
- la liaison téléphonique,
- matériels ou logiciels,
- tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériel,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

A titre d'information, les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant forfaitairement au regard des offres et des services actuels, les connexions téléphoniques et internet, la participation au jeu est par nature gratuite, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

## Article 6 : Informations nominatives

Les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont des informations strictement réservées à usage interne.
Les personnes inscrites au jeu dont les données nominatives ont été enregistrées disposent des droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant (article 34 de la loi française "informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978) jusqu'au 17 avril 2019.
Ces droits seront exercés sur simple demande écrite adressée à : SMI Support HotelServices France – Adrien Mercier – CRM & Loyalty France 82, rue Henri Farman – 92455 Issy-les-Moulineaux Cedex
Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la date du tirage au sort (qui aura lieu entre le 1er mars et le 30 mars 2019) seront réputées renoncer à leur participation.

## Article 7 : Droit applicable-juridiction

Le présent jeu est soumis au droit français.
Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents de Paris.

## Article 8 : Autres principes

La participation à ce jeu implique

1. L'acceptation des Conditions d'utilisation du jeu et de la Politique de confidentialité d'AccorHotels.

2. Le présent règlement peut être consulté sur demande écrite, à : SMI Support HotelServices France – Adrien Mercier – CRM & Loyalty France 82, rue Henri Farman – 92455 Issy-les-Moulineaux Cedex

3. La Politique de confidentialité du groupe AccorHotels peut être consultée sur http://meetings.accorhotels.com/fr/security-certificate/index.shtml

La société AccorHotels décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance de son lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputées en faire partie intégrante.